Image not found or type unknown

Conférence débat OHADA / NIAMEY / NIGER / Samedi 4 décembre 2010

Fiche pratique publié le **03/11/2010**, vu **3205 fois**, Auteur : SAID ISSA

Dans le cadre de ses activités de promotion et de diffusion du droit OHADA au Niger, le Cercle OHADA Niger, avec l'appui de la Société Nigérienne de Banque (SONIBANK) et de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, organise le **samedi 4 décembre 2010** à la salle de réunion de la Chambre de Commerce de Niamey, une conférence-débat sur le thème ***« l'apport du droit OHADA dans la lutte contre la pauvreté en Afrique »***. Cette conférence-débat sera animée par Monsieur **Oumarou RABO MAINASSARA**, Magistrat, Coordonnateur du Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED) et président de l'association Cercle OHADA Niger.

1. Contexte et justification

La stratégie de réduction de la pauvreté est un concept de plus en plus courant dans les politiques économiques en Afrique, ce qui démontre s'il en était besoin, l'engagement de la plupart des dirigeants de ce continent à lutter contre la pauvreté, ce phénomène dont les effets néfastes sur l'économie africaine ne font que creuser la fracture entre l'Afrique et les pays du nord.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires apparaît comme le remède efficace qui doit être apporté au triste diagnostic de notre environnement économique. Aussi, l'harmonisation des systèmes juridiques différents s'avère nécessaire dans le but de réduire les incertitudes juridiques et judiciaires susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs communs. Conscients de ce que les investissements ne peuvent être attirés que s'il existe un environnement juridique propice aux affaires, 16 Chefs d'Etats et de Gouvernements africains, ont convenu de la création de l'OHADA, afin de créer un cadre juridique et judiciaire favorable aux investissements et à la lutte contre la pauvreté.

2. Objectif de la conférence-débat

L'objectif de la conférence-débat envisagée, vise à démontrer aux participants que le droit OHADA participe de la lutte contre la pauvreté en favorisant l'investissement et en prônant la bonne gouvernance des entreprises.

3. Résultats attendus

Que signifie le concept de pauvreté ? Que signifie le droit des affaires et quel est son champ d'application ? Quels sont les apports des Actes Uniformes de l'OHADA dans la modernisation et l'adaptation des normes juridiques africaines au contexte de la mondialisation des échanges ? Quels sont les objectifs assignés à l'application des actes uniformes dans la promotion des investissements en Afrique ? Que signifie la bonne gouvernance en droit OHADA ? Quels sont les objectifs visés par l'application des principes de bonne gouvernance aux entreprises de l'espace

OHADA ? Quel lien peut-on faire entre la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté dans le droit OHADA ?
Telles sont entre autres les questions auxquelles tentera de répondre cette conférence-débat.

4. Le programme du déroulement de la conférence-débat se présente comme suit

- 16 h 00 - 16 h 30 : installation des participants
- 16h 30-16h 45 : cérémonie d'ouverture et présentation du programme de la conférence-débat
- 16h 45 -17 h 30 : Conférence sur le thème: ***« L'apport du droit OHADA dans la lutte contre la pauvreté en Afrique »*** présentée par Monsieur **Oumarou RABO MAINASSARA**, Magistrat, Coordonnateur du Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit (PAJED)
- 17h 30 - 18h 00 : discussions-débats et recommandations
- 18 h 00 : fin de la conférence-débat

5. Droits & modalités de participation

La participation à la conférence est gratuite, mais les participants doivent s'inscrire obligatoirement auprès du Cercle OHADA Niger **avant le jeudi 2 décembre 2010**.

Pour tout renseignement ou inscription merci de contacter :

CERCLE OHADA NIGER
BP : 11.623 Niamey
Tél. : +227 20 72 53 82
Mobiles : +227 96 40 29 16 / +227 96 96 57 52 / +227 96 09 71 81
Email : cercleohadaniger@gmail.com

UNIDA / OHADA.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés